

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2009**

**RAPPORT POUR AFFICHAGE**

L'An DEUX MIL NEUF  
Et le VINGT JANVIER

Le Conseil Municipal de la Commune de LODEVE s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence du Maire.

**Présents :** Mme BOUSQUET Marie-Christine, **Maire.**

M. Pierre LEDUC, Mme Lucienne DA SILVA, M. Michel ALVERGNE, Mme Bernadette TRANI, Mme Marie-José HUGON, M. Jacques LE NEDIC, Mme Ginette CLAPIER, Mme Claudette FERRY, Mme Gilberte RAMOND, M. Aly DIALLO, M. Yvan THOMAS, Mme Marie-Laure VERDOL, Mme Marie-Pierre DELCROIX, M. Yves BAILLEUX-MOREAU, M. Ali BENAMEUR, Mme Gaëlle LEVEQUE, M. Georges ESPINASSIER,

**Représentés :** M. Hadj MADANI qui a donné procuration à Mme Lucienne DA SILVA, Mme ARRAZAT Sonia qui a donné procuration à Mme Bernadette TRANI, M. Yves JOURDAN qui a donné procuration à Mme Gilberte RAMOND, M. Gérard LOSSON qui a donné procuration à Mme Marie-José HUGON, M. Ludovic CROS qui a donné procuration à Mme BOUSQUET, Melle Cécile AUSSIBAL qui a donné procuration à M. Pierre LEDUC,

**Absents :** M. Joseph FERACCI, Mme Anny TORD, M. Robert LECOUC, Mme Josiane ROUQUETTE, M. Jean-Pierre COMBES

---

**Madame le Maire déclare la séance ouverte à 11H00**

**Madame le Maire procède à l'appel.**

Madame le Maire propose à l'Assemblée de désigner comme secrétaire de séance M. Ali BENAMEUR. Elle demande à l'Assemblée de se prononcer.

**VOTE : UNANIMITE**

**1 – FINANCES**

**1.1 – Décision modificative n° 1 sur le budget principal**

**Rapporteur :** M. Pierre LEDUC

Lors de l'élaboration du budget primitif 2008, le remboursement des emprunts concernant la caserne des Pompiers devait être pris en charge par la communauté de communes.

Cette opération n'ayant pu être effectuée, il est proposé de modifier les inscriptions budgétaires pour intégrer ces écritures.

*En section de fonctionnement :*

C/6553 - 10 000 €

C/66111 + 10 000 €

Les crédits sur le chapitre 16 pour le remboursement du capital feront l'objet d'un virement de crédits à l'intérieur du chapitre.

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser la modification de l'inscription budgétaire correspondante.

**Le Conseil Municipal**

- **Décide** de modifier les écritures budgétaires de la section fonctionnement comme suit :  
C/6553 - 10 000 €  
C/66111 + 10 000 €
- **Dit** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

VOTE :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1

**2 – INFORMATION**

Mme TRANI informe le conseil municipal sur la grève annoncée le 29 janvier et sur la difficulté de mettre le service minimum en place.

**Madame le Maire lève la séance à 11H10**